

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 29 NOVEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 23 novembre 2021

Délibération
N°B2021_126

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : GOUIRY Catherine (délibération B2021_145), JAMMES Michel (délibérations B2021_137 et B2021_138), MARTIN Henri (délibérations B2021_138 à B2021_142), RIO Jean-Louis (délibérations B2021_141 et B2021_142)

EXCUSES AVEC PROCURATION : VIALADE Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Finances locales – Subvention

OBJET : EAU - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le suivi qualité des eaux des captages de Mailloles, Croix Blanche et des Clottes

Les captages d'eau potable de Mailloles, Croix Blanche et les Clottes alimentent les communes de Montredon des Corbières, Marcorignan, Moussan, Néviau, Raissac d'Aude et Villedaigne

Les captages de Mailloles et Croix Blanche seront classés prioritaires dans le SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le captage des Clottes, récemment créé, est alimenté par la même nappe souterraine que ces deux forages.

Le Grand Narbonne a élaboré un programme d'actions sur l'aire d'alimentation de ces captages qui débutera en 2022 pour une durée de 5 ans. Une des actions de ce programme est la mise en place d'un suivi analytique de la qualité des eaux sur cette aire.

Cette action a notamment pour but de suivre les pollutions actuelles et les potentielles sources de pollution qui pourraient impacter les captages.

N°B2021_126

Ce suivi va être réalisé en moyenne 6 fois par an sur 5 années consécutives.

Le montant de ce suivi est estimé à 6.000 euros HT par an, soit un total de 30.000 € HT.

Il convient donc de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau la plus large possible pour la mise en place de cette action.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De prendre acte du montant de l'action estimée à 30.000 € HT,
- De solliciter l'octroi d'une aide la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le suivi qualité des eaux des captages de Mailloles, Croix Blanche et des Clottes,
- De prendre acte que l'opération, éventuellement subventionnée, devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 1/12/2021
et de sa publication
le : 1/12/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

